

Entente Intercommunale  
LUITRÉ-DOMPIERRE - LA SELLE-EN-LUITRE  
14 rue de Normandie  
LUITRE  
35133 LUITRÉ-DOMPIERRE  
02.99.97.91.26

Le 2 juin 2025

## Objet : Rentrée 2025 - 2026 – Transports scolaires

Madame, Monsieur,

Les services de la région ont confirmé maintenir la navette de transport scolaire entre les 3 sites de Dompierre-du-Chemin, Luitré et La-Selle-en-Luitré pour la rentrée 2025-2026 comme l'année 2024-2025.

Notre fonctionnement est donc reconduit pour une nouvelle année scolaire. Le maximum sera mis en œuvre pour satisfaire les demandes des familles mais vu la complexité d'organisation, il convient que chacune se montre indulgente. De plus, elles doivent s'engager à respecter les mesures telles que mises en place au niveau des horaires (calés au plus juste sur l'ensemble de l'itinéraire) et des lieux prévus pour déposer les enfants convenus en début d'année (les horaires pourront être revus selon les besoins).

**À partir du lundi 1er septembre 2025** le service de ramassage scolaire sera reconduit pour cette nouvelle année afin d'acheminer vos enfants à l'école. Comme l'année passée, le présent courrier est destiné à en vous présenter les modalités relatives.

**La navette inter-sites (entre les écoles de La-Selle-en-Luitré, Luitré et Dompierre du Chemin) maintenue par la Région :**

**Matin :** 8h00 Dompierre-du-Chemin – 8h05 Luitré – 8h15 La-Selle-en-Luitré – 8h25 Luitré

**Soir :** 16h20 Luitré – 16h28 La-Selle-en-Luitré – 16h35 Luitré – 16h45 Dompierre-du-Chemin

Les mairies de Luitré-Dompierre et de La Selle-en-Luitré maintiennent le système de ramassage scolaire mis en place depuis septembre 2021.

Ainsi, cette année encore, les minibus sillonneront les campagnes de La-Selle-en-Luitré et Luitré-Dompierre afin d'acheminer les enfants inscrits vers les écoles. Les minibus seront toujours conduits par des agents communaux et il y aura un accompagnateur dans la navette inter-sites.

Le départ du premier ramassage aura lieu au plus tôt à 7h45 et les élèves déposés dans une école avant le passage de la navette bénéficieront de la garderie gratuitement.

Vous trouverez ci-joint :

- Le règlement d'utilisation du service de transport scolaire.
- Le formulaire d'inscription au ramassage scolaire et aux navettes inter-sites.
- L'autorisation de retour en garderie pour les enfants de 3 et 4 ans.

**Ramassage scolaire** : L'inscription au ramassage scolaire est payante. Une cotisation annuelle de 70€/enfant est demandée à l'inscription avec un maximum de 140€/famille. Ce coût représente un budget de 0.49€/jour/enfant à vos frais (et environ 4% de l'ensemble des frais, le reste étant supporté par les collectivités de La-Selle-en-Luitré, Luitré-Dompierre, Fougères Agglomération et la Région).

**Le respect des horaires indiqués est primordial pour le bon fonctionnement du service et nous demandons aux parents de les respecter scrupuleusement.**

**Navette inter-sites** : l'inscription à la navette inter-sites demeure gratuite.

Le système de cartes de transport sera reconduit et les nouvelles cartes vous seront transmises avant la rentrée après validation des inscriptions et établissement des circuits et effectifs définitifs. **Les enfants transportés devront posséder ce titre de transport dès le jour de la rentrée**, en cas de contrôle de la Région et pour la prise en charge en cas d'accident. **L'entente intercommunale se réserve le droit d'interdire l'accès au car de ramassage, aux élèves qui n'auront pas leur titre de transport** (formulaire d'inscription non retourné ou photo non fournie), **sa responsabilité pouvant être engagée en cas de problème**. Les horaires du ramassage et arrêts desservis pour l'année scolaire 2025-2026 concernant votre (vos) enfant(s) vous seront transmis en même temps que la (les) carte(s).

De plus les familles ayant des enfants de moins de 5 ans utilisant un des circuits de transport scolaire sont invitées à **compléter et à signer l'imprimé joint, relatif au retour de leur enfant au moment de sa descente du car ou mini-bus le soir, et à le retourner à la mairie pour le 27 juin 2025 dernier délai avec le formulaire d'inscription et les pièces nécessaires.**

Comptant sur votre compréhension et souhaitant que ce service vous apporte entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**L'adjointe en charge des transports scolaires,  
Mairie de Luitré-Dompierre,  
Florence GARCIES**